

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 992

5 avril 2016

SOMMAIRE

Almacantar Group S.A.	47589	St Maurin, Legretto	47582
Apex Capital Partners S.à r.l.	47589	Talbot Holding S.A.	47573
Byblos S.A.	47588	The European Acquisition Company 3 S.à r.l.	47580
Capital Plus SICAV-SIF	47587	Theseus European CLO S.A.	47578
Cofipier S.A. - SPF	47584	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A. ..	47570
Crown Enterprises	47588	Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.	47570
LB Science Group S.A.	47616	Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.	47573
LCE Allemagne 9 S.à r.l.	47587	Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.	47573
MF11 S.à r.l.	47585	Triton Luxembourg GP Saddle S.C.A.	47571
MF4 S.à r.l.	47585	Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A.	47575
MF6 S.à r.l.	47586	Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A.	47572
MF7 S.à r.l.	47586	Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A.	47571
MF8 S.à r.l.	47586	Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A.	47575
Qualia Consulting	47583	Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A.	47572
Radial S.A.	47584	Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A. ...	47574
RCG IO Equity S.à r.l.	47612	Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.	47574
Robeco Luxembourg S.A.	47584	Unternehmensgruppe Theo Müller	47576
Roden Investments S.A.	47582	Valfidus S.A.	47576
Salvato Investments S.A.	47579	VGO Special Situations I (Luxembourg)	47577
Schroder Alternative Solutions	47579	VIVICo S.à r.l.	47577
Schroder Matching Plus	47580	VTC Real Estate Holdings II S.à r.l.	47588
Security Capital (EU) Management Holdings S.A.	47578	Western Waterways S.A.	47578
Sequoia IDF Asset Holdings S.A.	47583		
SIX Payment Services (Europe) S.A.	47581		
Société Générale d'Investissements S.à r.l. SPF	47581		

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 151.940.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.

Référence de publication: 2016059179/27.

(160018953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.200.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.

Référence de publication: 2016059180/27.

(160018954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg GP Saddle S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 191.104.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Saddle S.C.A.

Référence de publication: 2016059183/27.

(160018803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.539.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A.

Référence de publication: 2016059187/27.

(160018802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.782.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis

- Monsieur Dimitris Tsivos

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola

- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A.

Référence de publication: 2016059186/27.

(160018955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 191.744.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis

- Monsieur Dimitris Tsivos

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola

- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A.

Référence de publication: 2016059189/27.

(160018956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.542.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.

Référence de publication: 2016059181/22.

(160018952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.073.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.

Référence de publication: 2016059182/22.

(160019225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Talbot Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 10.900.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 janvier 2016 que:
1- Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur Rémy Demesse, en tant qu'administrateur;

- Monsieur Olivier Liégeois, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Bruno Beernaerts, en tant qu'administrateur.

2- Le mandat de Réviconsult S.à r.l., en tant que Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nous vous informons du changement d'adresse:

- de Monsieur Bruno Beernaerts, qui est dorénavant 28, rue du Cimetière, L-8824 Perlé
- de Monsieur Rémy Demesse, qui est dorénavant 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg
- de Réviconsult Sàrl, qui est dorénavant 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059195/23.

(160018896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.297.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola
- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.

Référence de publication: 2016059191/27.

(160018804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.463.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 26 janvier 2016 a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL en tant que membre du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis
- Monsieur Dimitris Tsivos
- Monsieur Joakim Lindström-Formicola

Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A.

Référence de publication: 2016059190/19.

(160019266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.810.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Dimitris Tsivos

Monsieur Joakim Lindström-Formicola

Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A.

Référence de publication: 2016059188/22.

(160019228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.843.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 21 octobre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis

- Monsieur Dimitris Tsivos

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola

- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A.

Référence de publication: 2016059185/22.

(160018805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Unternehmensgruppe Theo Müller, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.375.

Auszug aus dem Schenkings- und Übertragungsvertrag vom 22. Dezember 2015

Aufgrund eines Schenkungs- und Übertragungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 22. Dezember 2015 haben sich mit Wirkung zum 31. Dezember 24:00 Uhr folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Herr Theobald Müller, geboren am 29. Januar 1940, wohnhaft in Holzwiesstraße 49, CH-8730 Erlenbach, hält 480 Anteile,

- Frau Nicole Ines Mattmer, geboren am 31. August 1967, mit beruflichem Wohnsitz in Seefeldstraße 215, CH-8008 Zürich, hält 5 Anteile,

- Frau Susanne Müller, geboren am 18. Juli 1969, mit beruflichem Wohnsitz in Seefeldstraße 215, CH-8008 Zürich, hält 5 Anteile,

- Herr Christian Müller, geboren am 21. Juni 1972, mit beruflichem Wohnsitz in Seefeldstraße 215, CH-8008 Zürich, hält 5 Anteile,

- Herr Peter Müller, geboren am 21. Januar 1980, mit beruflichem Wohnsitz in Seefeldstraße 215, CH-8008 Zürich, hält 5 Anteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Januar 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2016059221/26.

(160019650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Valfidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 Janvier 2016 à 11h00

Décisions:

1. Renouveler les mandats des administrateurs A:

- Monsieur Jean-Christophe VIDAL-REVEL, ayant son adresse au 9 rue Jean-François Boch L-1244 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Cécile SIBERTIN-BLANC, ayant son adresse à 60 rue Henri VII, L-1725, Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Danielle MICHAUX VIDAL-REVEL, ayant son adresse à 16 route du Prabé, CH- 3963 Crans Montana, Suisse;

- Monsieur Jean-Marc VIDAL-REVEL, ayant son adresse à 16 route du Prabé, CH-3963 Crans Montana, Suisse;

- Monsieur Xavier BOURGAIN, ayant son adresse au 167 Chemin du clos d'Arbaou, F-83081, Montauroux, France;

Renouveler les mandats des administrateurs B:

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse à 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg;

et du Réviseur d'Entreprises agréé MAZARS Luxembourg, dont le siège social est situé 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 - Luxembourg.

Les mandats du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2016;

Madame Cécile SIBERTIN-BLANC / Monsieur Emmanuel LEBEAU

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2016059234/26.

(160019344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

VGO Special Situations I (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.210,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.349.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 janvier 2016

En date du 26 janvier 2016 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Arnaud Delvigne, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de François Cottong, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Andrew O'Shea, né le 16 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Jonathan Gezels, né le 13 décembre 1982 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A:

- Emiliano Caradonna
- Andrew O'Shea

Gérants de classe B:

- Douwe Terpstra
- Jonathan Gezels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016059254/29.

(160019425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

VIVICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.090.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2016

- Lux Konzern S.à r.l., Lux Business Management S.à r.l. et Monsieur Gilles Jacquet, gérants de la société, démissionnent avec effet immédiat.
- Monsieur Thierry DEROCLETTE, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Monsieur Olivier KARREMANS, né le 28 avril 1975 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 44 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

VIVICO S.à r.l.

Référence de publication: 2016059258/21.

(160019678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue en date du 11 décembre 2015 au siège social de la société a décidé:

1. De renouveler avec effet immédiat pour une période d'un an le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Pierre De WOLF, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- Monsieur Marcel LE ROUX, avec adresse professionnelle au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
- Monsieur GIRARDET Pascal, avec adresse professionnelle au 11 rue du pont V, F-76080 Le Havre,
- Monsieur ROQUES Arnaud, avec adresse professionnelle au 11 rue du pont V, F-76080 Le Havre,
- Monsieur DETRY Alain, Administrateur et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 133, Chemin des Vallées, F-27210 Boulleville.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

2. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréée, à savoir la société SOGESTION, sise à 11 rue du pont V, F-76080 Le Havre, numéro d'immatriculation RCS Le Havre B380 243 451 est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016059271/22.

(160018834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Theseus European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.975.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays - Bas) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Sjors van der Meer;
- * Madame Marketa Stranska; et
- * Madame Maud Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour la Société

Marketa Stranska

Administrateur

Référence de publication: 2016059168/24.

(160018808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 22 juillet 2015, les mandats des administrateurs suivants ont été reconduits pour la durée d'une année.

- M. Laurent MUSIELAK
- M. Pierre FELTGEN

Le mandat de M. Frank ROSEEN n'a pas été reconduit.

Le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT SA a également été confirmé pour la durée d'une année.

Les mandats susvisés prendront fin avec l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2015.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 janvier 2016, M. Jérôme SUISSE-DELIS, avec adresse professionnelle à F- 92800 Puteaux, 23/25 Rue Delariviere Lefoullon a été nommé nouvel administrateur.

Le mandat de M. SUISSE-DELIS prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2016059137/22.

(160019564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Salvato Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.827.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 28 décembre 2015.

1. La cooptation de Monsieur David SANA comme administrateur a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Monsieur Julien NAZEYROLLAS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Monsieur David SANA a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SALVATO INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016059121/25.

(160018852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 19 janvier 2016 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017 de:

- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)
- Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini (demeurant à 19, rue de Bitbourg, 1273, Luxembourg)
- Monsieur Mike Champion (demeurent au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 1, 60310 Francfort)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Neil Walton (demeurent au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

2. L'Assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers société coopérative, dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg,

à la fonction de Réviseur d' Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Schroder Alternative Solutions

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Société de gestion

Référence de publication: 2016059131/26.

(160019596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Schroder Matching Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Hohenhof.

R.C.S. Luxembourg B 122.195.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 19 janvier 2016 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017 de:

- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)

- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)

- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 1, 60310 Francfort)

- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)

- Monsieur Neil Walton (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

- Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini (demeurant à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg)

- Monsieur Mike Champion (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

2. L'Assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers société coopérative, dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg,

à la fonction de Réviseur d' Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Schroder Matching Plus

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Société de gestion

Référence de publication: 2016059132/25.

(160019595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 119.704.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Strang Jetzt Bad Rothenfeld (D), le 10 avril 1947, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. François Manti, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Algrange (F), le 7 octobre 1970, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de la société Luxembourg International Consulting S.A. de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

L'adresse du gérant Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour Mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016059166/26.

(160019160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Société Générale d'Investissements S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises en date du 29 décembre 2015, par l'associé unique de la société SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.à r.l. SPF., en liquidation volontaire, que la liquidation de ladite société a été clôturée.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Max GALOWICH

Liquidateur

Référence de publication: 2016059148/21.

(160019208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 14 décembre 2015

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend note des résignations de leurs fonctions en tant que délégués à la gestion journalière de Stefanie Hüls, Frank Iller et Michele Ferraris, avec effet au 1^{er} janvier 2016 à 00:00 h.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Luc Holper, adresse professionnelle 10, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} janvier 2016 à 00:00h.

Suivant cette nomination, les délégués à la gestion journalière avec effet au 1^{er} janvier 2016 sont:

- Monsieur Luc Holper
- Monsieur Armand Thomas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour SIX Payment Services (Europe) S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016059146/21.

(160019410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 30 décembre 2015 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société RODEN INVESTMENTS SA en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société du Liquidateur CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL sis au 45, route d'Arlon L-8009 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux Actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME

CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL

Liquidateur

Référence de publication: 2016059086/22.

(160019526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

St Maurin, Legretto, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.458.

—
DISSOLUTION*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société*

il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 31 décembre 2015 que:

«Troisième résolution

Les actionnaires reconnaissent que tout surplus dans les provisions établies dans les comptes de la liquidation leur seront restitués dans les cinq années qui suivent la publication de la présente assemblée, respectivement que toute insuffisance dans ces provisions feront l'objet d'un appel de fonds auprès de ces derniers par le liquidateur dont ils devront s'acquitter sur simple demande.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents de la Société dissoute et liquidée seront conservés pendant 5 ans au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée déclare que la liquidation de la Société est achevée, que celle-ci est considérée comme définitivement close et que la Société a donc cessé d'exister.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2016059111/26.

(160019721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.989.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 octobre 2015;

- acceptation de la démission de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchéque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet rétroactif au 15 octobre 2015. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 20 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Fabrice Rota;

* Madame Maud Meyer; et

* Madame Marketa Stranska,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour la Société

Marketa Stranska

Administrateur

Référence de publication: 2016059100/28.

(160018751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Qualia Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2319 Howald, 11, rue du Docteur Jos Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 191.272.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 janvier 2016 de la société Qualia Consulting, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.272),

que Madame Stéphanie DADOUN, née le 2 mars 1970 à Marseille (France), demeurant au 11, rue du Docteur Jos Peffer, L-2319 Howald

a cédé à

Madame Séverine BARBETTE, née à Malmedy le 9 avril 1974, demeurant à B-6730 Tintigny, 51/3 Grand Rue, 62 (soixante-deux) parts sociale de la société Qualia Consulting

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société Qualia Consulting se trouve réparti comme suit:

Madame Stéphanie DADOUN	63 parts sociales
Madame Séverine BARBETTE	62 parts sociales

Pour avis sincère et conforme

Stéphanie DADOUN

Gérant

Référence de publication: 2016059036/22.

(160019556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 109.234.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 28 mai 2015 que

- les mandats des administrateurs
- * Mikan van Zanten,
- * Stefan Gordijn et
- * Volker Wytzes

et

- le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Luxembourg, société coopérative, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

sont renouvelés pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2015 respectivement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016059084/19.
(160019173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Radial S.A., Société Anonyme.
R.C.S. Luxembourg B 16.654.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme RADIAL S.A., dont le siège à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, a été dénoncé le 9 septembre 2013, inscrire au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B16654.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 18 février 2016 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2016059059/19.

(160019843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Cofipier S.A. - SPF, Société Anonyme.
Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 63.019.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 janvier 2016

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Philippe Richelle, employé privé, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen et le mandat de Madame Cornelia Mettlen, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Saint Vith (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Libouton n'a pas été renouvelé et l'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur CIAMAN Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 193.323 et ayant pour représentant permanent, Monsieur Alain Lam, résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

*Pour COFIPIER S.A. -SPF
HRT FIDALUX S.A.
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016058576/24.

(160019468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058910/19.

(160018814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.958.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058911/19.

(160018820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058913/19.

(160018818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058914/19.

(160018817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et

- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058915/19.

(160018816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

LCE Allemagne 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.609.

—
EXTRAIT

En date du 26 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITZ, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée;
- Monsieur Christophe le Corre, né à Falaise, France, le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle au 7, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75116 Paris, a été élu gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

Madame Virginia Strelen, gérant A;

Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

Monsieur Ajit Singh Rai, gérant A;

Monsieur Arno Welskopf, gérant B;

Monsieur Christopher Tranter, gérant B;

Monsieur Christophe le Corre, gérant B.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058865/23.

(160019443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Capital Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.483.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 20. Januar 2016

Die Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft:

- billigt den Liquidationsbericht und den Bericht des unabhängigen und zugelassenen Wirtschaftsprüfers;
- erteilt dem Liquidator, dem unabhängigen und zugelassenen Wirtschaftsprüfer und sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate;
- erklärt die Liquidation zum 20. Januar 2016 für abgeschlossen;
- beschliesst die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft über einen Zeitraum von fünf (5) Jahren unter folgender Adresse aufzubewahren: 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Januar 2016.

Capital Plus SICAV-SIF

En liquidation volontaire

Unterschrift

Ein bevollmächtigter

Référence de publication: 2016058509/22.

(160019383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Byblos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.599.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016058504/23.

(160018854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Crown Enterprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.934.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016058521/16.

(160018875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

VTC Real Estate Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.350,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.872.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 7 décembre 2015

La démission de Monsieur John Knoll en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2015, est acceptée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Ken Diekroeger
- Monsieur Felix Lo.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016056409/15.

(160015959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Apex Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.458.

Il résulte qu'en date du 1^{er} Janvier 2016:

1. Aidan FOLEY a démissionné en tant que Gérant de Classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016.
2. Tamas HORVATH a démissionné en tant que Gérant de Classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016.
3. Viktor CHERKASSKI, avec adresse professionnelle au 53/18, Bld. 4 Pyatnitskaya Street, apartment 39, RUS-115184 Moscou a été nommé en tant que Gérant de Classe A avec effet au 1^{er} janvier 2016.
4. James Body, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016.
5. Christian TAILLEUR avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016.
6. Deborah Buffone, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommée en tant que Gérant de Classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016.
7. Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} Janvier 2016 du 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 Janvier 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016057186/24.

(160017024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Almacantar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 203.878.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Almacantar Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8 - 10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 203878 (the Company). The articles of association (the Articles) of the Company have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Solange Wolter, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Ines Denison, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy of the shareholder represented at the meeting, shall stay affixed to the present deed after having been signed ne varietur by the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-seven thousand (27,000.-) issued shares in registered form, having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, representing the entire nominal share capital of the Company amounting to twenty-seven thousand British Pound Sterling (GBP 27,000.-), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decrease of the nominal share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand British Pound Sterling (GBP 27,000.-), to bring the nominal share capital from its then present amount of twenty-seven thousand British Pound Sterling (GBP 27,000.-), represented by twenty-seven thousand (27,000.-) shares, all in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of zero British Pound Sterling (GBP 0.-), by way of the redemption and cancellation of twenty-seven thousand (27,000.-) shares held by the shareholder of the Company, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all in registered form;

3. Increase of the nominal share capital of the Company by an amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-), to bring the nominal share capital from its then present amount of zero British Pound Sterling (GBP 0.-), to an amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-) by way of the creation and issuance of five hundred and ninety million (590,000,000.-) new ordinary shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each together with a share premium allocation;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above in kind by way of the contribution of all the shares of Almacantar S.A. a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8 - 10 avenue de la Gare, L1610 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.157 (Almacantar);

5. Decrease of the nominal share capital of the Company by an amount of two million three hundred thirty nine thousand and two British Pound Sterling (GBP 2,339,002.-), to bring the nominal share capital from the amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-), represented by five hundred and ninety million (590,000,000) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of five hundred and eighty seven million six hundred and sixty thousand nine hundred and ninety eight British Pound Sterling (GBP 587,660,998.-), by way of the redemption and cancellation of two million three hundred thirty nine thousand and two (2,339,002.-) ordinary shares held by the holders as set out below, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all in registered form:

Name of Shareholder	Number of Ordinary Shares to be redeemed and cancelled
a. Michael Richard Hussey	1,148,979
b. Jonathan Robert Stewart Paul	266,381
c. Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J. Paul	74,700
d. Kathrin Hersel	191,335
e. Hugh Edward Francis Sayer	238,075
f. Harry Chichester	55,919
g. Geoff Taylor	74,558
h. Neil Leslie Jones	205,177
i. Michael David Halcrow	18,640
j. Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow	65,238
Total	<u>2,339,002</u>

6. Amendment of the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and the registration of those changes required by the matters set out in items 2., 3., 4. and 5. above;

7. Decision to renew the authorisation given to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the total authorised share capital of the Company for a term of five years starting on the date of the Meeting;

8. Full restatement of the Articles (without changing the corporate object clause); and

9. Miscellaneous.

III. That the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the nominal share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand British Pound Sterling (GBP 27,000.-), to bring the nominal share capital from its then present amount of twenty-seven thousand British Pound Sterling (GBP 27,000.-), represented by twenty-seven thousand (27,000.-) shares, all in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of zero British Pound Sterling

(GBP 0.-), by way of the redemption and cancellation of twenty-seven thousand (27,000.-) shares, held by the shareholder of the Company, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all in registered form, and repayment in cash (the Share Capital Reduction).

Third resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-), to bring the nominal share capital from its then present amount of zero British Pound Sterling (GBP 0.-), to an amount of 590,000,000 British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-) by way of the creation and issuance of five hundred and ninety million (590,000,000.-) new ordinary shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each together with a share premium payment, and the Meeting hereby issues such new shares as redeemable shares in accordance of the provisions of article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, with the rights and obligations as described in the restated Articles contained in the eighth resolution below (the New Shares).

Fourth resolution - Subscription and payment

There appeared Exor S.A. represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Exor S.A. of 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Exor) for two hundred and eleven million one hundred and thirty-three thousand and ninety-two (211,133,092.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, and having an aggregate value of GBP 211,133,092.- and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two hundred and twenty million four hundred thousand (220,400,000.-) preferred ordinary shares issued by Almacantar, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) (the Preferred Ordinary Shares) and eighty thousand three hundred and fifty-five (80,355.-) ordinary shares issued by Almacantar, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) (the Ordinary Shares) held by Exor in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Exor Shares). The Exor Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Exor Shares amounts to three hundred and eighty-three million eight hundred and sixty-one thousand one hundred and sixty-six British Pound Sterling (GBP 383,861,166.-). The amount by which the value of the Exor Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Rolex Holding S.A. represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Rolex Holding S.A. of Rue Fran.ois-Dussaud 3-7, 1211 Genève 26, Switzerland (Rolex) for two hundred and four million five hundred and seventy-two thousand nine hundred and fifty-five (204,572,955.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 204,572,955.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two hundred and twenty million four hundred thousand (220,400,000.-) Preferred Ordinary Shares held by Rolex in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Rolex Shares). The Rolex Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Rolex Shares amounts to three hundred seventy-one million nine hundred thirty-four thousand one hundred and seventy-seven British Pound Sterling (GBP 371,934,177.-). The amount by which the value of the Rolex Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Mousseluxe S.à r.l. represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Mousseluxe S.à r.l. of 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Mousseluxe) for sixty-three million eight hundred and eighty-five thousand six hundred and seventeen (63,885,617.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 63,885,617.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of sixty-eight million three hundred and twenty-four thousand (68,324,000.-) Preferred Ordinary Shares and four thousand four hundred and three (4,403.-) Ordinary Shares held by Mousseluxe in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Mousseluxe Shares). The Mousseluxe Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Mousseluxe Shares amounts to one hundred sixteen million one hundred fifty thousand four hundred and sixty-eight British Pound Sterling (GBP 116,150,468.-). The amount by which the value of the Mousseluxe Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared VZN GmbH & Co. Objekt Düsseldorf Vierte KG represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of VZN GmbH & Co. Objekt Düsseldorf Vierte KG of Am Seestern 8, 40549 Düsseldorf, Germany (VZN and, together with Exor, Rolex and Moussseluxe, the Investor Shareholders) for sixty-three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred and seven (63,628,307.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 63,628,307.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of sixty-five million seven hundred and forty-six thousand six hundred and ninety-four (65,746,694.-) Preferred Ordinary Shares and fourteen thousand three hundred and ten (14,310.-) held by VZN in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the VZN Shares). The VZN Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the VZN Shares amounts to one hundred fifteen million six hundred eighty-two thousand six hundred and fifty-two British Pound Sterling (GBP 115,682,652.-). The amount by which the value of the VZN Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Michael Richard Hussey represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Michael Richard Hussey of 66 Baltimore House, Juniper Drive, London SW18 1TS, United Kingdom (the First Shareholder) for twenty-two million nine hundred and seventy-nine thousand five hundred and seventy-two (22,979,572.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 22,979,572.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of three hundred and eight thousand two hundred and ten (308,210.-) Ordinary Shares held by the First Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the First Shareholder Shares). The First Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the First Shareholder Shares amounts to forty-one million seven hundred and seventy-nine thousand one hundred and seventy British Pound Sterling (GBP 41,779,170.-). The amount by which the value of the First Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Jonathan Robert Stewart Paul, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Jonathan Robert Stewart Paul of The Priory, Church Road, Little Waldingfield, Sudbury, Suffolk CO10 0SW, United Kingdom (the Second Shareholder) for five million three hundred and twenty-seven thousand six hundred and twenty-eight (5,327,628.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 5,327,628.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of seventy-one thousand four hundred and fifty-six (71,456.-) Ordinary Shares held by the Second Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Second Shareholder Shares). The Second Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Second Shareholder Shares amounts to nine million six hundred eighty-six thousand one hundred and sixty-three British Pound Sterling (GBP 9,686,163.-). The amount by which the value of the Second Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J. Paul, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J Paul of 3 Temple Quay, Temple Back East, Bristol BS1 6DZ, United Kingdom (the Third Shareholder) for one million four hundred and ninety-three thousand nine hundred and ninety-seven (1,493,997.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 1,493,997.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of twenty thousand and thirty-eight (20,038.-) Ordinary Shares held by the Third Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Third Shareholder Shares). The Third Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Third Shareholder Shares amounts to two million seven hundred sixteen thousand two hundred and thirty-six British Pound Sterling (GBP 2,716,236.-). The amount by which the value of the Third Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Kathrin Hersel, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Kathrin Hersel of 6 Albemarle, Wimbledon Parkside, London SW19 5NP, United Kingdom (the Fourth Shareholder) for three million eight hundred and twenty-six thousand six hundred and ninety-eight (3,826,698.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 3,826,698.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifty-one thousand three hundred and twenty-five (51,325.-) Ordinary Shares held by the Fourth Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Fourth Shareholder Shares). The Fourth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Fourth Shareholder Shares amounts to six million nine hundred fifty-seven thousand three hundred and twenty-one British Pound Sterling (GBP 6,957,321.-). The amount by which the value of the Fourth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Hugh Edward Francis Sayer, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Hugh Edward Francis Sayer of Warren Down House, Letcombe Bassett, Wantage OX12 9LR, United Kingdom (the Fifth Shareholder) for four million seven hundred and sixty-one thousand five hundred and eight (4,761,508.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 4,761,508.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of sixty-three thousand eight hundred and sixty-three (63,863.-) Ordinary Shares held by the Fifth Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Fifth Shareholder Shares). The Fifth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Fifth Shareholder Shares amounts to eight million six hundred fifty-six thousand nine hundred British Pound Sterling (GBP 8,656,900.-). The amount by which the value of the Fifth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Harry Chichester, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Harry Chichester of 26 Titchwell Road, London SW18 3LW, United Kingdom (the Sixth Shareholder) for one million one hundred and eighteen thousand three hundred and seventy-two (1,118,372.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 1,118,372.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifteen thousand (15,000.-) Ordinary Shares held by the Sixth Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Sixth Shareholder Shares). The Sixth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Sixth Shareholder Shares amounts to two million thirty-three thousand three hundred and thirteen British Pound Sterling (GBP 2,033,313.-). The amount by which the value of the Sixth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Geoff Taylor, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Geoff Taylor of 18 Hookwater Road, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO53 5PR, United Kingdom (the Seventh Shareholder) for one million four hundred and ninety-one thousand one hundred and sixty-three (1,491,163.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 1,491,163.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000.-) Ordinary Shares held by the Seventh Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Seventh Shareholder Shares). The Seventh Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Seventh Shareholder Shares amounts to two million seven hundred and eleven thousand eighty-four British Pound Sterling (GBP 2,711,084.-). The amount by which the value of the Seventh Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these news ordinary shares.

There appeared Neil Leslie Jones, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Neil Leslie Jones of Calle Ruiz 26 (5D), 28010 Madrid, Spain (the Eighth Shareholder) for four million one hundred and three thousand five hundred and thirty-two (4,103,532.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 4,103,532.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifty-five thousand thirty-eight (55,038.-) Ordinary Shares held by the Eighth Shareholder in Almacantar,

all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Eighth Shareholder Shares). The Eighth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Eighth Shareholder Shares amounts to seven million four hundred sixty thousand six hundred and thirty-four British Pound Sterling (GBP 7,460,634.-). The amount by which the value of the Eighth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these new ordinary shares.

There appeared Michael David Halcrow, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Michael David Halcrow of 39 Durand Gardens, London SW9 0PS, United Kingdom (the Ninth Shareholder) for three hundred and seventy-two thousand, seven hundred and ninety-one (372,791.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 372,791.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of five thousand (5,000.-) Ordinary Shares held by the Ninth Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Ninth Shareholder Shares). The Ninth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Ninth Shareholder Shares amounts to six hundred and seventy-seven thousand seven hundred and seventy-one British Pound Sterling (GBP 677,771.-). The amount by which the value of the Ninth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these new ordinary shares.

There appeared Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow, represented by Ines Denison, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow of 3 Temple Quay, Temple Back East, Bristol BS1 6DZ, United Kingdom (the Tenth Shareholder, and together with the First Shareholder to the Ninth Shareholder, the Other Shareholders) for one million three hundred and four thousand seven hundred and sixty-eight (1,304,768.-) newly issued Ordinary Shares of the Company with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and having an aggregate value of GBP 1,304,768.-, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of seventeenth thousand five hundred (17,500.-) Ordinary Shares held by the Tenth Shareholder in Almacantar, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Tenth Shareholder Shares, and together with the Exor Shares, the Rolex Shares, the Mousseluxe Shares, and the First Shareholder Shares to the Ninth Shareholder Shares, the Almacantar Shares). The Tenth Shareholder Shares are free and clear of any lien, charge, guarantee, pledge, option or any other encumbrances or restrictions or third party rights of any nature whatsoever.

The value of the Tenth Shareholder Shares amounts to two million three hundred seventy-two thousand one hundred and ninety-nine British Pound Sterling (GBP 2,372,199.-). The amount by which the value of the Tenth Shareholder Shares exceeds the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued by the Company will be allocated to the share premium amount attached to these new ordinary shares.

The above contribution in kind of the Almacantar Shares to the Company (the Contribution in Kind), in an aggregate net amount of one billion seventy-two million six hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifty four British Pound Sterling (GBP 1,072,679,254.-) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of four hundred and eighty-two million six hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifty-four British Pound Sterling (GBP 482,679,254.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1(5) of the Luxembourg Company Act, the Almacantar Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by H.R.T. Révision S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 51238, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), dated March 10, 2016, which concludes as follows:

«Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention that could cause us to believe that the value of all the ordinary shares and preferred ordinary shares of Almacantar S.A. to be contributed does not correspond at least to the value of 590,000,000 new ordinary shares of Almacantar Group S.A., with a nominal value of GBP 1 each to be issued in consideration thereof, increased by the share premium of GBP 482,679,254.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the representative of the shareholder, subscribers, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Contribution in Kind is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the five hundred and ninety million New Shares in the Company are issued to and held by the Investors Shareholders and the Other Shareholders.

Fifth resolution

The Meeting resolves to decrease the nominal share capital of the Company by an amount of two million three hundred thirty nine thousand and two British Pound Sterling (GBP 2,339,002.-), to bring the nominal share capital from its present amount of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-), represented by five hundred and ninety million (590,000,000) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of five hundred and eighty seven million six hundred and sixty thousand nine hundred and ninety eight British Pound Sterling (GBP 587,660,998.-), by way of the redemption and cancellation of two million three hundred thirty nine thousand and two (2,339,002.-) ordinary shares held by the holders as set out below, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all in registered form:

Name of Shareholder	Number of Ordinary Shares to be redeemed and cancelled	Remaining number of Ordinary Shares following redemption and cancellation
1. Michael Richard Hussey	1,148,979	21,830,593
2. Jonathan Robert Stewart Paul	266,381	5,061,247
3. Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J. Paul	74,700	1,419,297
4. Kathrin Hersel	191,335	3,635,363
5. Hugh Edward Francis Sayer	238,075	4,523,433
6. Harry Chichester	55,919	1,062,453
7. Geoff Taylor	74,558	1,416,605
8. Neil Leslie Jones	205,177	3,898,355
9. Michael David Halcrow	18,640	354,151
10. Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow	65,238	1,239,530
Total	2,339,002	44,441,027

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company.

Seventh resolution

Pursuant to a report of the board of directors (the Report) prepared in accordance with the provisions of article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting resolves to renew the authority given to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the total authorised share capital of the Company of six hundred and forty-nine million British Pound Sterling (GBP 649,000,000.-) comprising the authorised share capital of five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-) and the additional authorised share capital of fifty-nine million British Pound Sterling (GBP 59,000,000.-) for a term of five years starting on the date of the present resolutions and ending on 17 March 2021.

The Report, having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

The Meeting resolves to proceed to a full restatement of the Articles which shall henceforth read as follows:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ALMA-CANTAR GROUP S.A.", (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company also consists in the use of its funds to take participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests. The purpose of the Company includes the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company or to third parties in the framework of any transaction involving directly or indirectly the Company or any company being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in real estate and/or the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these investments and/or participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at five hundred and eighty seven million six hundred and sixty thousand nine hundred and ninety eight British Pound Sterling (GBP 587,660,998.-) represented by five hundred and eighty seven million six hundred and sixty thousand nine hundred and ninety eight (587,660,998) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "Subscribed Capital").

The general meeting of shareholders may decide to create such additional classes of Ordinary Shares as may be required under the terms of any agreement entered into from time to time between the shareholders and the Company.

The Ordinary Shares shall rank *pari passu* in all respects save as expressly provided for herein or under the terms and conditions of any shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

The Ordinary Shares shall be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law at the option of the Company at the Relevant EPRA Net Asset Value Per Share, subject to the provisions of the Law and the terms and conditions of any shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party. The redemption of Ordinary Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law. The Company may also redeem its Ordinary Shares in accordance with article 49-2 et seq. of the Law. Upon and following the occurrence of a Liquidity Event, the Ordinary Shares shall, by their terms, subject to the provisions of the Law, cease to be redeemable and the board of directors shall have no right to elect to redeem the Ordinary Shares.

The authorised capital, in excess of the Subscribed Capital, is set at five hundred and ninety million British Pound Sterling (GBP 590,000,000.-) represented by five hundred and ninety million (590,000,000) Ordinary Shares, all with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "Authorised Capital").

In addition, the authorised share capital in excess of the Subscribed Capital and the Authorised Capital is set at a further fifty nine million British Pound Sterling (GBP 59,000,000.-) represented by 59,000,000 Ordinary Shares, all with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, for issuance pursuant to such long-term incentive plan or other share option scheme as the board is authorised to establish (the "Additional Authorised Capital" and, together with the Authorised Capital, the "Total Authorised Capital").

The board of directors is authorised for a period expiring five years after the date of the extraordinary general meeting of the Company that resolved upon the then current Total Authorised Capital, to increase in one or several times the Subscribed Capital within the limits of the then current Total Authorised Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is authorised to proceed to such issues, and shall, subject to any additional terms and conditions as may be agreed by the shareholders in any shareholders agreement in relation to the issue of new shares, have the power and authority in accordance with the provisions of article 32-3(5) of the Law, to limit or exclude the preferential right to subscribe for the Ordinary Shares of the then existing holders of Ordinary Shares or other existing shareholders. The board of directors may delegate

to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Ordinary Shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The Company's shares are not freely transferable and may solely be transferred in compliance with these articles of association. Additional terms and conditions to those expressly stated in the articles of association may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares). Transfers of shares in the Company must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the articles of association. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the articles of association and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

If a shareholder (the "Selling Shareholder") wishes to dispose of some or all of the shares held by it or, where applicable, by any Connected Person (the "Offered Shares"), it shall first notify the board of directors and the other shareholders (the "Remaining Shareholders") in writing and invite the Remaining Shareholders to make an offer within 30 calendar days by way of an irrevocable written notice (the "Offer Notice") to the Selling Shareholder and to the Company to purchase their pro rata entitlement of the Offered Shares (being calculated by reference to their pro rata holding of shares), each of which Offer Notices shall set out the price for the Offered Shares and any other terms of purchase (together the "Terms").

If one or more of the Remaining Shareholders fails to serve an Offer Notice within 30 calendar days from the notice served on the Board and the Remaining Shareholders pursuant to the above paragraph, the Selling Shareholder shall notify in writing those Remaining Shareholders who have served an Offer Notice and invite them to make an offer within 10 calendar days (the "Final Offer Date") by way of a further Offer Notice for any excess Offered Shares.

The Selling Shareholder shall, within 10 calendar days of receipt of Offer Notices for all Offered Shares (the "Offer Deadline"), either accept or refuse any offer by notice in writing to the Remaining Shareholders which shall be copied to the Company.

If the Selling Shareholder accepts any offer the Selling Shareholder shall sell (and shall procure, where applicable, that its relevant Connected Person shall sell) and the relevant Remaining Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms set out in their relevant Offer Notices.

If by the Final Offer Date Offer Notices are not received for all Offered Shares or no Offer Notices are received, the Selling Shareholder shall be entitled to sell the Offered Shares to a third party for a period of up to 6 months, at the end of which the Selling Shareholder shall be required to follow the procedure set out in this Article 5 for any disposal of shares.

If the Selling Shareholder does not accept offers in respect of the Offered Shares, the Selling Shareholder shall be entitled to sell the Offered Shares to a third party on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder than the Terms for a period of up to 6 months, at the end of which the Selling Shareholder shall be required to follow the procedure set out in this Article 5 for any Disposal of shares.

For the purposes of this Article 5 and Article 6bis:

"Connected Persons"	means in respect of: (a) any person, any entity in which the ultimate parent company of such person holds, directly or indirectly, a controlling interest and an economic interest of greater than fifty per cent. (50%); and (b) any natural person, his respective investment vehicle, family members and family trusts.
"Liquidity Event"	means a Listing, a Sale or a Voluntary Liquidation.
"Listing"	means the admission of all of the shares in the Company to trading on a recognised market.
"Relevant EPRA Net Asset Value"	means the net asset value of the Company (as shown in its most recent consolidated balance sheet prepared under international accounting standards adjusted, if deemed necessary by the board of directors, to include a fair current valuation of the assets and liabilities of the group) calculated in accordance with the recommendations set out at paragraph 3.2 ("EPRA Net Asset Value") of the EPRA Financial Reporting Best Practice Recommendations dated December 2014.
"Relevant EPRA Net Asset Value Per Share"	means the Relevant EPRA Net Asset Value divided by the Subscribed Capital at the date of determination of the Relevant EPRA Net Asset Value.
"Sale"	means the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or persons acting in concert with such person of shares or any interest in shares as a result of which such person(s) shall acquire(s) the entire share capital of the Company.
"Voluntary Liquidation"	means a liquidation of the Company initiated by the Shareholders.

Art. 6. The shares of the Company will be in registered form. The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to

that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 6bis. The board of directors of the Company may call the outstanding amount of the unpaid Ordinary Shares of the Company. Without prejudice to any remedy available under Luxembourg law, in case of non-payment of its call by a shareholder, the board of directors of the Company may:

- (a) suspend the voting rights attached to Ordinary Shares in respect of which calls have not been paid,
- (b) suspend any financial rights attached to the Ordinary Shares in respect of which calls have not been paid;
- (c) resolve that the Company repurchase all the Ordinary Shares registered in the shareholders' register in the name of a defaulting shareholder and its Connected Persons for a purchase price equal to the Relevant Proportion of 50% of the Relevant EPRA Net Asset Value, where "Relevant Proportion" is the proportion of the aggregate number of issued Ordinary Shares represented by the Ordinary Shares being repurchased.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of the meeting on the third Wednesday of the month of May at 11:00am.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least two-thirds of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless at least two-thirds of the capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority referred to above with respect to all classes of shares. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The Chairman will not have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the Chairman or by all the directors that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by all the directors that were present at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The general meeting of shareholders shall have the power to appoint a qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréés) to audit the accounts of the Company, in which case no statutory auditor will be required.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty first December.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed

capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally for dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board and the representative of the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (l'Assemblée) d'Almacantar Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé, au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.878 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Solange Wolter, clerc de notaire, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Ines Denison, avocat, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

L'actionnaire de la Société représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par lui sont indiqués dans la liste de présence laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

La procuration de l'actionnaire représenté à l'Assemblée doit rester annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président demande au notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les vingt-sept mille (27.000,-) actions émises sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à vingt-sept mille Livre Sterling (GBP 27.000,-) sont dûment représentées à cet Assemblée laquelle est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social nominal de la Société d'un montant de vingt-sept mille Livre Sterling (GBP 27.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille Livre Sterling (GBP 27.000,-), représenté par vingt-sept mille (27.000,-) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de zéro Livre Sterling (GBP 0,-), par le remboursement et l'annulation de vingt-sept mille (27.000,-) actions détenues par l'actionnaire de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes sous forme nominative;

3. Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de zéro Livre Sterling (GBP 0,-) à un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec l'allocation d'une prime d'émission;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social en nature indiqué sous le point 3. ci-dessus par apport de toutes les parts sociales d'Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (Almacantar);

5. Diminution du capital social nominal de la Société d'un montant de deux millions trois cent trente-neuf mille deux Livre Sterling (GBP 2.339.002,-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000) actions ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livre Sterling (GBP 587.660.998,-), par le remboursement et l'annulation de deux millions trois cent trente-neuf mille deux (2.339.002,-) actions ordinaires détenues par les actionnaires mentionnés ci-dessous, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes sous forme nominative:

Nom de l'Actionnaire	Nombre d'Actions Ordinaires devant être rachetées et annulées
a. Michael Richard Hussey	1.148.979
b. Jonathan Robert Stewart Paul	266.381
c. Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs pour the Montpellier SIPP J. Paul	74.700
d. Kathrin Hersel	191.335
e. Hugh Edward Francis Sayer	238.075
f. Harry Chichester	55.919
g. Geoff Taylor	74.558
h. Neil Leslie Jones	205.177
i. Michael David Halcrow	18.640
j. Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs pour MPAS SIPP MD Halcrow	65.238
Total	<u>2.339.002</u>

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société et l'enregistrement des changements requis par les sujets énoncés dans les points 2.,3.,4. et 5. ci-dessus;

7. Décision de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social total autorisé de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la date de l'Assemblée;

8. Refonte complète des Statuts (sans modifier la clause de l'objet social); et

9. Divers.

III. L'Assemblée prend par le présent acte les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce à la notification préalable, l'actionnaire de la Société représenté à l'Assemblée se reconnaissant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille Livre Sterling (GBP 27.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille Livre Sterling (GBP 27.000,-), représenté par vingt-

sept mille (27.000,-) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de zéro Livre Sterling (GBP 0,-), par le remboursement et l'annulation de vingt-sept mille (27.000,-) actions, détenues par l'actionnaire de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes sous forme nominative et remboursement en espèces.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de zéro Livre Sterling (GBP 0,-) à un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), chacune avec l'allocation d'une prime d'émission et l'Assemblée, par la présente, émet ces nouvelles actions comme des actions remboursables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts mis à jour contenues dans la huitième résolution ci-dessous (les Nouvelles Actions).

Quatrième résolution - Souscription et libération

A comparu Exor S.A., représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte d'Exor S.A. du 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Exor) à deux cent onze millions cent trente-trois mille quatre-vingt-douze (211.133.092,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 211.133.092,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à deux cent vingt millions quatre cent mille (220.400.000,-) actions ordinaires privilégiées émises par Almacantar, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (les Actions Ordinaires Privilégiées) et quatre-vingts mille trois cent cinquante-cinq (80.355,-) actions ordinaires émises par Almacantar, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (les Actions Ordinaires) détenues par Exor dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions Exor). Les Actions Exor sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions Exor s'élève à trois cent quatre-vingt-trois millions huit cent soixante et un mille cent soixante-six Livres Sterling (GBP 383.861.166,-). Le montant par lequel la valeur des Actions Exor dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Rolex Holding S.A., représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Rolex Holding S.A. du Rue Fran.ois-Dussaud 3-7, 1211 Genève 26, Suisse (Rolex) à deux cent quatre millions cinq cent soixante-douze mille neuf cent cinquante-cinq (204.572.955,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 204.572.955,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à deux cent vingt millions quatre cent mille (220.400.000,-) Actions Ordinaires Privilégiées détenues par Rolex dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions Rolex). Les Actions Rolex sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions Rolex s'élève à trois cent soixante et onze millions neuf cent trente-quatre mille cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 371.934.177,-). Le montant par lequel la valeur des Actions Rolex dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Mousseluxe S.à r.l., représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mousseluxe S.à r.l. du 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Mousseluxe) à soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent dix-sept (63.885.617,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 63.885.617,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à soixante-huit millions trois cent vingt-quatre mille (68.324.000,-) Actions Ordinaires Privilégiées et quatre mille quatre cent trois (4.403,-) Actions Ordinaires, détenues par Mousseluxe dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions Mousseluxe). Les Actions Mousseluxe sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions Mousseluxe s'élève à cent seize millions cent cinquante mille quatre cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 116.150.468,-). Le montant par lequel la valeur des Actions Mousseluxe dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu VZN GmbH & Co. Objekt Düsseldorf Vierte KG, représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de VZN GmbH & Co. Objekt Düsseldorf Vierte KG du Am Seestern 8, 40549 Düsseldorf, Allemagne (VZN, et ensemble avec Exor, Rolex and Mousseluxe, les Actionnaires Investisseurs) à soixante-trois millions six cent vingt-huit mille trois cent sept (63.628.307,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 63.628.307,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à soixante-cinq millions sept cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quatorze (65.746.694,-) Actions Ordinaires Privilégiées et quatorze mille trois cent dix (14.310,-) Actions Ordinaires, détenues par VZN dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions VZN). Les Actions VZN sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions VZN s'élève à cent quinze millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 115.682.652,-). Le montant par lequel la valeur des Actions VZN dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Michael Richard Hussey, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Michael Richard Hussey du 66 Baltimore House, Juniper Drive, Londres SW18 1TS, Royaume-Uni (le Premier Actionnaire) à vingt-deux millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-douze (22.979.572,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 22.979.572,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à trois cent huit mille deux cent dix (308.210,-) Actions Ordinaires, détenues par le Premier Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Premier Actionnaire). Les Actions du Premier Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Premier Actionnaire s'élève à quarante et un millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 41.779.170,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Premier Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Jonathan Robert Stewart Paul, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jonathan Robert Stewart Paul du The Priory, Church Road, Little Waldingfield, Sudbury, Suffolk CO10 0SW, Royaume-Uni (le Deuxième Actionnaire) à cinq millions trois cent vingt-sept mille six cent vingt-huit (5.327.628,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 5.327.628,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à soixante et onze mille quatre cent cinquante-six (71.456,-) Actions Ordinaires, détenues par le Deuxième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Second Actionnaire). Les Actions du Deuxième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Deuxième Actionnaire s'élève à neuf millions six cent quatre-vingt-six mille cent soixante-trois Livres Sterling (GBP 9.686.163,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Deuxième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs de the Montpellier SIPP J. Paul, représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs de the Montpellier SIPP J Paul du 3 Temple Quay, Temple Back East, Bristol BS1 6DZ, Royaume-Uni (le Troisième Actionnaire) à un million quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.493.997,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 1.493.997,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à soixante et vingt mille trente-huit (20.038,-) Actions Ordinaires, détenues par le Troisième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Troisième Actionnaire). Les Actions du Troisième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Troisième Actionnaire s'élève à deux millions sept cent seize mille deux cent trente-six Livres Sterling (GBP 2.716.236,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Troisième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Kathrin Hersel, représentée par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Kathrin Hersel du 6 Albemarle, Wimbledon Parkside, Londres SW19 5NP, Royaume-Uni (le Quatrième Actionnaire) à trois millions huit cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-huit (3.826.698,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 3.826.698,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à cinquante et un mille trois cent vingt-cinq (51.325,-) Actions Ordinaires, détenues par le Quatrième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Quatrième Actionnaire). Les Actions du Quatrième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Quatrième Actionnaire s'élève à six millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent vingt et une Livres Sterling (GBP 6.957.321,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Quatrième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Hugh Edward Francis Sayer, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Hugh Edward Francis Sayer du Warren Down House, Letcombe Bassett, Wantage OX12 9LR, Royaume-Uni (le Cinquième Actionnaire) à quatre millions sept cent soixante et un mille cinq cent huit (4.761.508,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 4.761.508,-, et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à soixante-trois mille huit cent soixante-trois (63.863,-) Actions Ordinaires, détenues par le Cinquième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Cinquième Actionnaire). Les Actions du Cinquième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Cinquième Actionnaire s'élève à huit millions six cent cinquante-six mille neuf cents Livres Sterling (GBP 8.656.900,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Cinquième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Harry Chichester, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harry Chichester du 26 Titchwell Road, Londres SW18 3LW, Royaume-Uni (le Sixième Actionnaire) à un million cent dix-huit mille trois cent soixante-douze (1.118.372,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 1.118.372,-, et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à quinze mille (15.000,-) Actions Ordinaires, détenues par le Sixième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Sixième Actionnaire). Les Actions du Sixième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Sixième Actionnaire s'élève à deux millions trente-trois mille trois cent treize Livres Sterling (GBP 2.033.313,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Sixième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Geoff Taylor, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Geoff Taylor du 18 Hookwater Road, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO53 5PR, Royaume-Uni (le Septième Actionnaire) à un million quatre cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-trois (1.491.163,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 1.491.163,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à vingt mille (20.000,-) Actions Ordinaires, détenues par le Septième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Septième Actionnaire). Les Actions du Septième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Septième Actionnaire s'élève à deux millions sept cent onze mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling (GBP 2.711.084,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Septième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Neil Leslie Jones, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neil Leslie Jones du Calle Ruiz 26 (5D), 28010 Madrid, Espagne (le Huitième Actionnaire) à quatre millions cent trois mille cinq cent trente-deux (4.103.532,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 4.103.532,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à cinquante-cinq mille trente-huit (55.038,-) Actions Ordinaires, détenues par le Huitième Actionnaire dans Almacantar, qui

sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Huitième Actionnaire). Les Actions du Huitième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Huitième Actionnaire s'élève à sept millions quatre cent soixante mille six cent trente-quatre Livres Sterling (GBP 7.460.634,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Huitième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Michael David Halcrow, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Michael David Halcrow du 39 Durand Gardens, Londres SW9 0PS, Royaume-Uni (le Neuvième Actionnaire) à trois cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-onze (372.791,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 372.791,- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à cinq mille (5.000,-) Actions Ordinaires, détenues par le Neuvième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Neuvième Actionnaire). Les Actions du Neuvième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Neuvième Actionnaire s'élève à six cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 677.771,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Neuvième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

A comparu Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs for MPAS SIPP MD Halcrow, représenté par Ines Denison, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs for MPAS SIPP MD Halcrow du 3 Temple Quay, Temple Back East, Bristol BS1 6DZ, Royaume-Uni (le Dixième Actionnaire, et ensemble avec le Premier Actionnaire au Neuvième Actionnaire, les Autres Actionnaires) à un million trois cent quatre mille sept cent soixante-huit (1.304.768,-) nouvelles Actions Ordinaires de la Société émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et ayant une valeur totale de GBP 1,304,768.- et à libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant à dix-sept mille cinq cent (17.500,-) Actions Ordinaires, détenues par le Dixième Actionnaire dans Almacantar, qui sont apportées avec tous les droits, titres, responsabilités et obligations, qui y sont liés ou afférents d'une quelconque manière (les Actions du Dixième Actionnaire, et ensemble avec les Actions Exor, les Actions Rolex, les Actions Mousseluxe et les Actions du Premier Actionnaire aux Actions du Neuvième Actionnaire, les Actions Almacantar). Les Actions du Dixième Actionnaire sont libres et exemptes de tout privilège, charge, garantie, gage, option ou toute autre charge ou restriction ou droits des tiers d'une quelconque nature.

La valeur des Actions du Dixième Actionnaire s'élève à deux millions trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling (GBP 2.372.199,-). Le montant par lequel la valeur des Actions du Dixième Actionnaire dépasse la valeur nominale totale des nouvelles actions ordinaires émises par la Société sera alloué au montant de prime d'émission lié à ces nouvelles actions ordinaires.

L'apport ci-dessus en nature des Actions Almacantar à la Société (l'Apport en Nature), d'un montant total net d'un milliard soixante-douze millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-quatre (GBP 1.072.679.254,-) doit être alloué comme suit:

(i) un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livre Sterling (GBP 590.000.000,-) doit être alloué au compte de capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-quatre de Livre Sterling (GBP 482.679.254,-) est à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

En application des articles 26-1 et l'article 32-1(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Actions Almacantar donc apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51238, en tant que réviseur d'entreprises agréé, daté du 10 mars 2016, qui conclut comme suit:

«Sur la base de nos procédures de diligence raisonnable, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous amener à croire que la valeur de toutes les actions ordinaires et les actions ordinaires privilégiées d'Almacantar S.A. à contribuer ne correspond pas au moins à la valeur de 590,000,000 nouvelles actions ordinaires d'Almacantar Group S.A., d'une valeur nominale de 1 GBP chacune à émettre en contrepartie de celles-ci, majoré de la prime d'émission de GBP 482.679.254».

Ledit rapport d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'actionnaire, des souscripteurs, des membres du Bureau et du notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

L'Apport en Nature est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer que toutes les cinq cent quatre-vingt-dix millions Nouvelles Actions de la Société sont émises et détenues par les Actionnaires Investisseurs et les Autres Actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social nominal de la Société d'un montant de deux millions trois cent trente-neuf mille deux Livre Sterling (GBP 2.339.002,-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix millions de Livres Sterling (GBP 590.000.000,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000,-) actions ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 587.660.998,-), par le remboursement et l'annulation de deux millions trois cent trente-neuf mille deux (2.339.002,-) actions ordinaires détenues par les actionnaires mentionnés ci-dessous, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes sous forme nominative:

Nom de l'Actionnaire	Nombre d'Actions Ordinaires devant être rachetées et annulées	Nombre restant d'Actions Ordinaires suivant le rachat et l'annulation
1. Michael Richard Hussey	1.148.979	21.830.593
2. Jonathan Robert Stewart Paul	266.381	5.061.247
3. Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs pour the Montpellier SIPP J. Paul	74.700	1.419.297
4. Kathrin Hersel	191.335	3.635.363
5. Hugh Edward Francis Sayer	238.075	4.523.433
6. Harry Chichester	55.919	1.062.453
7. Geoff Taylor	74.558	1.416.605
8. Neil Leslie Jones	205.177	3.898.355
Michael David Halcrow	18.640	354.151
10. Montpellier Pension Trustees Ltd comme administrateurs pour MPAS SIPP MD Halcrow	65.238	1.239.530
Total	2.339.002	44.441.027

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et habilite et autorise tout administrateur de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Septième résolution

Conformément au rapport du conseil d'administration (le Rapport) établi selon les dispositions de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social total autorisé de la Société de six cent quarante-neuf millions de Livres Sterling (GBP 649.000.000,-) comprenant le capital social autorisé de cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000,-) et le capital social autorisé supplémentaire de cinquante-neuf millions de Livres Sterling (GBP 59.000.000,-) pour une durée de cinq ans commençant à la date des présentes résolutions et se terminant le 17 mars 2021.

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé à cet acte notarié afin d'être déposé en même temps aux autorités d'enregistrement.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «ALMACANTAR GROUP S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre en droit dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société consiste aussi en l'utilisation de ses fonds en prises de participation, de quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'accession à la propriété, la gestion et le développement des ces participations. L'objet de la Société inclut l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société, ou encore à des tiers dans le cadre de toute transaction impliquant directement ou indirectement la Société ou toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement immobilier et/ou à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements et/ou participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling (GBP 587.660.998,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (587.660.998,-) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (le «Capital Souscrit»).

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer toute classe additionnelle d'Actions Ordinaires dès que l'exigent les termes de tout contrat conclu au fil du temps entre les actionnaires et la Société.

Les Actions Ordinaires sont de rang égal à tous égards sauf dispositions expressément prévues dans les présentes ou selon les termes et conditions de toute convention d'actionnaires (en vigueur de temps à autres) à laquelle la Société est partie.

Les Actions Ordinaires sont remboursables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, à la discrétion de la Société à la Valeur Active Nette Par Action EPRA Pertinente, sous réserve des dispositions de la Loi et des termes et conditions de toute convention d'actionnaires (en vigueur de temps à autres) à laquelle la Société est partie. Le rachat d'Actions Ordinaires ne peut être fait qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi. La Société peut également racheter ses Actions Ordinaires conformément à l'article 49-2 et suivant de la Loi. À et à la suite de la survenance d'un Événement de Liquidité, les Actions Ordinaires, selon leurs propres termes, sous réserve des dispositions de la Loi, cessent d'être remboursables et le conseil d'administration n'a pas le droit de choisir de rembourser les Actions Ordinaires.

Le capital autorisé, en sus du Capital Souscrit, est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix millions de livre sterling (GBP 590.000.000,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-dix millions (590.000.000,-) Actions Ordinaires ayant toutes une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (le «Capital Autorisé»).

En outre, le capital autorisé, au-delà du Capital Souscrit et du Capital Autorisé est fixé à un autre cinquante-neuf millions de livres sterling (GBP 59.000.000,-) représenté par cinquante-neuf millions (59.000.000,-) d'Actions Ordinaires, toutes ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, aux fins d'émission en vertu d'un plan incitatif à long terme ou un autre plan d'options d'actions que le conseil est autorisé à établir (le «Capital Complémentaire Autorisé» et avec le Capital Autorisé, le «Capital Total Autorisé»).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq ans à compter de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le Capital Total Autorisé alors, à augmenter en une ou plusieurs fois le Capital Souscrit dans les limites du Capital Total Autorisé alors actuel. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes les réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans

prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à ces émissions et sous réserve de tout termes et conditions complémentaires tels qui peuvent être convenus par les actionnaires dans toute convention d'actionnaires dans le cadre de l'émission d'actions nouvelles, a le pouvoir et l'autorité en conformité avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la Loi, de limiter ou d'exclure le droit préférentiel de souscription relatif aux Actions Ordinaires des détenteurs d'Actions Ordinaires existants à ce moment ou à d'autres actionnaires existants. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions Ordinaires représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

A chaque fois que le conseil d'administration agira de façon à procéder à une augmentation de capital, telle que prévue dans les limites visées plus haut, l'article 5 des statuts de la Société devra être modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra accomplir ou autoriser quiconque à accomplir toutes les mesures nécessaires pour obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification.

Les actions de la Société ne sont pas librement cessibles et peuvent seulement être cédées conformément aux présents statuts. Des modalités et conditions additionnelles à celles expressément prévues dans les statuts peuvent être conclues par écrit par les actionnaires dans une convention d'actionnaire en ce qui concerne la cession d'actions (ou de participation dans de telles actions). Les cessions d'actions de la Société doivent être réalisées conformément auxdites modalités et conditions additionnelles ainsi qu'aux statuts de la Société. La Société est en droit de refuser d'enregistrer toute cession d'actions en dehors de celles réalisées conformément aux statuts et aux modalités et conditions d'une convention d'actionnaire conclu au fil du temps auquel la Société est partie.

Si un actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») veut se défaire de tout ou partie des actions détenues par lui ou, le cas échéant, par une personne qui lui est connectée (les «Actions à Céder»), il doit d'abord en informer le conseil d'administration et les autres actionnaires (les «Actionnaires Restants») par écrit et inviter les Actionnaires Restants à lui faire une offre endéans 30 jours calendaires par le biais d'un avis écrit irrévocable (l'«Avis d'Offre») adressé à l'Actionnaire Cédant et à la Société afin d'acquérir le pro rata des Actions à Céder auquel ils ont droit (qui est calculé par rapport à leur pro rata d'actions détenues), chacun des Avis d'Offre devant fixer le prix pour les Actions à Céder ainsi que toute autre modalité de cession (ensemble les «Modalités»).

Si un ou plusieurs des Actionnaires Restants n'adress(ent) pas d'Avis d'Offre endéans 30 jours calendaires suivant l'avis adressé au Conseil d'Administration et aux Actionnaires Restants conformément au paragraphe précédent, l'Actionnaire Cédant doit le notifier par écrit aux Actionnaires Restants qui ont fait un Avis d'Offre pour les inviter à faire une offre endéans 10 jours calendaires (la «Date d'Offre Finale») par le biais d'un nouvel Avis d'Offre portant sur toute Action à Céder restante.

L'Actionnaire Cédant doit, endéans les 10 jours suivant la réception des Avis d'Offre de toutes les Actions à Céder (la «Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser toutes les offres par un avis écrit aux Actionnaires Restants envoyé en copie à la Société.

Si l'Actionnaire Cédant accepte toutes les offres, il doit vendre (et s'assurer, le cas échéant, que la Personne qui lui est Connectée vendra) et les Actionnaires Restants doivent acheter les Actions à Céder selon les Modalités fixées dans leurs Avis d'Offre respectifs.

Si au moment de la Date d'Offre Finale, les Avis d'Offre n'ont pas été reçus pour toutes les Actions ou aucun Avis d'Offre n'a été reçu, l'Actionnaire Cédant est en droit de vendre les Actions à Céder à un tiers pendant une période allant jusqu'à 6 mois, suite à laquelle l'Actionnaire Cédant devra suivre la procédure prévue à l'Article 5 pour toute cession d'Actions.

Si l'Actionnaire Cédant n'accepte pas les offres relatives aux Actions à Céder, l'Actionnaire Cédant est en droit de vendre les Actions à Céder à un tiers, sous des modalités et conditions plus favorables que les Modalités à l'égard de l'Actionnaire Cédant, durant une période de 6 mois, à la fin de laquelle l'Actionnaire Cédant devra suivre la procédure prévue à l'Article 5 pour toute cession d'Actions.

Aux fins de l'article 5 et de l'article 6bis:

«Personne(s) qui lui/leur est/sont connectée(s) »	signifie: (a) toute personne, toute entité dans laquelle la société mère ultime de cette personne détient, directement ou indirectement, une participation de contrôle et une participation économique supérieure à cinquante pourcent (50%); et (b) toute personne physique, ses véhicules d'investissement, les membres de sa famille et les trusts familiaux.
«Evènement de Liquidité» «Cotation»	signifie une Cotation, une Vente ou une Dissolution Volontaire. signifie l'admission à la négociation sur un marché réglementé de toutes les actions de la Société.
«Valeur Active Nette EPRA Pertinente»	signifie la valeur active nette de la Société (comme indiqué dans son bilan le plus récent consolidé établi selon les normes comptables internationales standards ajustées, si jugé nécessaire par le conseil d'administration, d'inclure une juste valeur actuelle des actifs et passifs du groupe) calculée conformément selon les recommandations figurant au paragraphe 3.2 («Valeur Active Nette EPRA») des «EPRA Financial Reporting Best Practice Recommendations» datées de Décembre 2014.

«Valeur Active Nette Par Actions EPRA Pertinente»	signifie la Valeur Active Nette EPRA Pertinente divisée par le Capital Souscrit à la date de détermination de la Valeur Active Nette EPRA Pertinente.
«Vente»	signifie l'acquisition (par le biais d'une seule ou d'une série de transactions) par une personne ou plusieurs personnes agissant de concert avec elle ou toute participation dans les actions à la suite de laquelle cette personne devrait acquérir l'intégralité du capital de la Société.
«Dissolution Volontaire»	signifie la dissolution de la Société initiée par les actionnaires.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 6bis. Le conseil d'administration de la Société peut, appeler à recouvrer le montant non libéré des Actions Ordinaires de la Société. Sans préjudice de tout recours prévu par le droit luxembourgeois, dans le cas d'un non-paiement par un actionnaire suite à une demande du conseil d'administration, le conseil d'administration de la Société peut:

- (i) suspendre les droits de vote attachés aux Actions Ordinaires pour lesquelles le montant appelé n'a pas été libéré,
- (ii) suspendre tous les droits financiers attachés aux Actions Ordinaires pour lesquelles le montant appelé n'a pas été libéré,
- (iii) décider que la Société rachète toutes les Actions Ordinaires enregistrées dans le registre des actionnaires au nom d'un actionnaire défaillant ou d'une Personne qui lui est Connectée pour un prix de rachat égal à la Proportion Pertinente de 50% de Valeur Active Nette EPRA Pertinente, la Proportion Pertinente étant la proportion du nombre total des Actions Ordinaires émises représentées par les Actions Ordinaires qui font l'objet du rachat.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si deux-tiers au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée ne délibère valablement que si au moins deux-tiers du capital est représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. S'il y a plus qu'une classe d'actions et que la résolution de l'assemblée générale est de nature à changer les droits respectifs de ces classes, la résolution doit, pour être valable, remplir les conditions de quorum et de majorité mentionnées plus haut pour chaque classe d'actions. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, si le cas se présente, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs/son remplaçant(s) soi(en)t élu(s).

L(es) administrateur(s) sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, si le cas se présente.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le Président ou par tous les administrateurs qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président ou par tous les administrateurs qui étaient présents à cette réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

L'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir de nommer un réviseur indépendant pour auditer les comptes de la société, auquel cas aucun commissaire aux comptes ne sera requis.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'Article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'Article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en respectant les modalités et conditions prévues par la Loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la Loi.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document étant lu aux personnes comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et résidences, aux membres du conseil et au mandataire de l'actionnaire et ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, I. DENISON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9293. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086326/1280.

(160054629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

RCG IO Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.839.433,00.

Siège social: L-4243 Esch-Sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 183.005.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

RCG International Opportunities S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.603 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Laurie Mamane, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal, on 28 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of RCG IO Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ten million eight hundred fifty-three thousand eight hundred fifty-three euro (EUR 10,853,853.-), having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 183.005, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, on 4 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 104 on 13 January 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, dated 20 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3418 on 17 November 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, takes and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand four hundred twenty euro (EUR 14,420.-) in order to reduce it from its present amount of ten million eight hundred fifty-three thousand eight hundred fifty-three euro (EUR 10,853,853.-) to ten million eight hundred thirty-nine thousand four hundred thirty-three euro (EUR 10,839,433.-) by the cancellation of fourteen thousand four hundred and twenty (14,420) class S ordinary shares (the "Class S Shares") having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition, the Sole Shareholder resolves to cancel the class S share premium, the amount of which is fixed or set at eighty-one thousand seven hundred eleven euro and twenty-four cent (EUR 81,711.24) (the "Class S Share Premium").

As a consequence of the cancellation of the Class S Shares and the Class S Share Premium, no payment shall be made to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves as a result of the abovementioned resolution to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at ten million eight hundred thirty-nine thousand four hundred thirty-three euro (EUR 10,839,433.-) represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares", the holders thereof being referred to as the "Ordinary Shareholders");

(ii) sixteen thousand seven hundred and fifty (16,750) class C ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class C Ordinary Shares", the holders thereof being referred to as the "Class C Shareholders");

(iii) four thousand five hundred and forty-eight (4,548) class E ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class E Ordinary Shares", the holders thereof being referred to as the "Class E Shareholders"); and

(iv) ten million eight hundred and five thousand six hundred and thirty-five (10,805,635) class L ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class L Ordinary Shares", the holders thereof being referred to as the "Class L Shareholders").

5.2 Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to shares of the above-mentioned classes of shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5. Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil with respect to each class the conditions as to attendance and majority laid down in article 12 of the articles of association of the Company.

5.6. All shares shall have the same rights, except that (i) the Class C Shares entitle their holders to the Available Amount C, (ii) the Class E Ordinary Shares entitle their holders to the Available Amount E and (iii) the Class L Shares entitle their holders to the Available Amount L.

5.7 For the purpose of these articles of association, the defined terms shall be construed as follows:

"Available Amount C" shall mean at any time the total amount of cumulative proceeds (including, but not limited to the capital gains, liquidation surplus, dividends) received in connection with the Investment C, reduced by (a) all expenses and charges directly or indirectly attributed to the holding, management or disposal of Investment C (including, but without limitation, any payment made under any debt instrument convertible into Class C Shares), (b) a proportion based on the portion reflected by the Investment C out of the total investments made by the Company of all other cost of the Company other than related to an Investment and (c) in the same proportion, any amount allocated to the legal reserve.

"Available Amount E" shall mean at any time the total amount of cumulative proceeds (including, but not limited to the capital gains, liquidation surplus, dividends) received in connection with the Investment E, reduced by (a) all expenses and charges directly or indirectly attributed to the holding, management or disposal of Investment E (including, but without limitation, any payment made under any debt instrument convertible into Class E Shares), (b) a proportion based on the portion reflected by the Investment E out of the total investments made by the Company of all other cost of the Company other than related to an Investment and (c) in the same proportion, any amount allocated to the legal reserve.

"Available Amount L" shall mean at any time the total amount of cumulative proceeds (including, but not limited to the capital gains, liquidation surplus, dividends) received in connection with the Investment L, reduced by (a) all expenses and charges directly or indirectly attributed to the holding, management or disposal of Investment L (including, but without limitation, any payment made under any debt instrument convertible into Class L Shares), (b) a proportion based on the portion reflected by the Investment L out of the total investments made by the Company of all other cost of the Company other than related to an Investment and (c) in the same proportion, any amount allocated to the legal reserve.

"Class C Share Premium" means the share premium contributed to the Company in relation to the Investment C and allocated to a specific class C share premium account.

"Class E Share Premium" means the share premium contributed to the Company in relation to the Investment E and allocated to a specific class E share premium account.

"Class L Share Premium" means the share premium contributed to the Company in relation to the Investment L and allocated to a specific class L share premium account.

"Investment C" means the investments made by the Company in Caldergroup Swiss AG, a Aktiengesellschaft, organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 59, Vadianstrasse, 9000, St. Gallen, Switzerland and registered with the commercial register of canton St. Gallen under number CHE-112.673.867.

"Investment E" means the investments made by the Company in Eolia Renovables de Inversiones SCR, SA, organized under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, Padilla 17, Spain and registered with the trade registry of Madrid under volume 24630, sheet 30, page M-443315.

"Investment L" means the investments made by the Company in Linkem Spa, a societa per azioni, organized under the laws of Italy, having its registered office at Roma (RM) viale citta d Europa 681 cap 00144 and registered with the commercial register of Rome (Camera di Commercio Roma) under number RM - 1001381.

"Investment" means the Investment C, the Investment E and the Investment L."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves as a result of the abovementioned resolutions regarding the cancellation of Class S Shares and of Class S Share Premium to amend articles 21 and 22 of the articles of association of the Company, which define the dividend payment rights to the different shareholders and which shall henceforth read as follows:

" Art. 21. Annual accounts and allocation of profits. [*]**

21.5 In case of distributions by the Company to its shareholders, the Class C Shares entitle their holders pro rata to the Available Amount C, the Class E Shares entitle their holders pro rata to the Available Amount E and the Class L Shares entitle their holders pro rata to the Available Amount L.

[***]

21.7 In case the calculation of the Available Amount C and/or Available Amount E and/or Available Amount L, as the case may be, would result in a negative value, (i) the other available amounts for distribution in such given financial year will be reduced accordingly pro rata, and (ii) such other available amounts will be increased accordingly pro rata in the following financial year(s) to compensate any such reduction.

21.8 Any proceeds received by the Company or liabilities incurred by the Company, but not included in the definition of Available Amount C and/or Available Amount E and/or Available Amount L shall be shared pro rata with all the shareholders, including the holders of Ordinary Shares.

[***]; and

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums. [*]**

22.2 The Class C Share Premium shall only be available for distribution, repayment or any other form of use to the Class C Shareholders;

the Class E Share Premium shall only be available for the distribution, repayment or any other form of use to the Class E Shareholders and the Class L Share Premium shall only be available for distribution, repayment or any other form of use to the Class L Shareholders.

[***]”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

RCG International Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinq cents mille euros (EUR 500.000,-), ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.603 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Laurie Mamane, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé, le 28 décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter qu’il représente l’intégralité du capital social de RCG IO Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de dix million huit cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-trois euros (EUR 10.853.853,-), ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.005, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 4 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 104 en date du 13 janvier 2014. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 20 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3418 en date du 17 novembre 2014 (la “Société”).

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, adopte et requiert le notaire instrumentant d’acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé Unique, après avoir examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d’un montant de quatorze mille quatre cent vingt euros (EUR 14.420,-) afin de le réduire de son montant actuel de dix million huit cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-trois euros (EUR 10.853.853,-) jusqu’à dix million huit cent trente-neuf mille quatre cent trente-trois euros (EUR 10.839.433,-) par l’annulation de quatorze mille quatre cent vingt (14.420) parts sociales ordinaires de classe S (les «Parts Sociales de Classe S») d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1.-) chacune.

De plus, l’Associé Unique décide d’annuler le poste prime d’émission de classe S dont le montant est de quatre-vingt et un mille sept cent onze euros et vingt-quatre centimes (EUR 81.711,24) (la «Prime d’Emission de Classe S»).

En conséquence de l’annulation des Parts Sociales de Classe S et de la Prime d’Emission de Classe S, aucun paiement n’est fait à l’Associé Unique.

Deuxième résolution

L’Associé Unique décide en conséquence de la résolution ci-dessus de modifier l’article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix million huit cent trente-neuf mille quatre cent trente-trois euros (EUR 10.839.433,-), représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Ordinaires», référence étant faite à leurs porteurs comme des «Associés Ordinaires»);

(ii) seize mille sept cent cinquante (16.750) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts de Classe C», référence étant faite à leurs porteurs comme des «Associés de Classe C»);

(iii) quatre mille cinq cent quarante-huit (4.548) parts sociales ordinaires de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts de Classe E», référence étant faite à leurs porteurs comme des «Associés de Classe E»);

(iv) dix millions huit cent cinq mille six cent trente-cinq (10.805.635) parts sociales ordinaires de classes L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts de Classe L») et

5.2 Toute référence ci-après aux «parts sociales» doit être interprétée comme une référence aux parts sociales des classes susmentionnées, en fonction du contexte et tel qu'applicable. La même interprétation s'applique à toute référence faite ci-après aux «associés» de la Société.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 En présence de plus d'une classe de parts sociales et que la décision de l'assemblée générale modifie les droits y étant respectifs, la décision doit, pour être valide, remplir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des statuts de la Société pour chaque classe.

5.6 Toutes les parts sociales portent les mêmes droits, exception faite que (i) les Parts de Classe C ouvrent droit à leurs porteurs au Montant Disponible C, (ii) les Parts de Classe E ouvrent droit à leurs porteurs au Montant Disponible L et (iii) les Parts de Classe L ouvrent droit à leurs porteurs au Montant Disponible L.

5.7 Dans le cadre de ces statuts, les termes définis doivent être interprétés comme suit:

«Montant Disponible C» signifie en tout temps le montant total de recettes cumulées (y compris, sans exhaustivité, des plus-values, du surplus de liquidation et des dividendes), reçues en connexion avec l'Investissement C, réduit de (a) toutes les dépenses et charges directement attribuée à la détention, la gestion ou la cession d'un Investissement C (y compris, sans exhaustivité, tout paiement fait en lien avec un instrument de dette convertible en Parts de Classe C), (b) une proportion basée sur la portion représentée par l'Investissement C sur la totalité des investissements réalisés par la Société de tous les autres coûts de la Société autres que ceux liés à un Investissement et (c) dans la même proportion, tout montant alloué à la réserve légale.

«Montant Disponible E» signifie en tout temps le montant total de recettes cumulées (y compris, sans exhaustivité, des plus-values, du surplus de liquidation et des dividendes), reçues en connexion avec l'Investissement E, réduit de (a) toutes les dépenses et charges directement attribuée à la détention, la gestion ou la cession d'un Investissement E (y compris, sans exhaustivité, tout paiement fait en lien avec un instrument de dette convertible en Parts de Classe E), (b) une proportion basée sur la portion représentée par l'Investissement E sur la totalité des investissements réalisés par la Société de tous les autres coûts de la Société autres que ceux liés à un Investissement et (c) dans la même proportion, tout montant alloué à la réserve légale.

«Montant Disponible L» signifie en tout temps le montant total de recettes cumulées (y compris, sans exhaustivité, des plus-values, du surplus de liquidation et des dividendes), reçues en connexion avec l'Investissement L, réduit de (a) toutes les dépenses et charges directement attribuée à la détention, la gestion ou la cession d'un Investissement L (y compris, sans exhaustivité, tout paiement fait en lien avec un instrument de dette convertible en Parts de Classe L), (b) une proportion basée sur la portion représentée par l'Investissement L sur la totalité des investissements réalisés par la Société de tous les autres coûts de la Société autres que ceux liés à un Investissement et (c) dans la même proportion, tout montant alloué à la réserve légale.

«Prime d'Émission de Classe C» signifie la prime d'émission contribué à la Société relative à l'Investissement C et allouée à un compte spécifique de prime d'émission de classe C.

«Prime d'Émission de Classe E» signifie la prime d'émission contribué à la Société relative à l'Investissement E et allouée à un compte spécifique de prime d'émission de classe E.

«Prime d'Émission de Classe L» signifie la prime d'émission contribué à la Société relative à l'Investissement L et allouée à un compte spécifique de prime d'émission de classe L.

«Investissement C» signifie les investissements faits par la Société dans Caldergroup Swiss AG, une Aktiengesellschaft, organisée sous la loi suisse, ayant son siège social au 59, Vadianstrasse, 9000 St. Gallen, Suisse, et enregistrée au registre du commerce du canton de St. Gallen sous le numéro CHE-112.673.867.

«Investissement E» signifie les investissements faits par la Société dans Eolia Renovables de Inversiones SCR, SA, organisée sous la loi espagnole, ayant son siège social à Madrid, Padilla 17, Espagne et enregistrée au registre du commerce de Madrid sous le volume 24630, feuillet 30, page M-443315.

«Investissement L» signifie les investissements faits par la Société dans Linkem Spa, una societa per azioni, organisée sous la loi italienne, ayant son siège social à Roma (RM) viale citta d Europa 681 cap 00144, Italie, et enregistrée au registre du commerce de Rome (Camera di Commercio Roma) sous le numéro RM-1001381.

«Investissement» signifie les Investissement C, Investissement E et Investissement L ensemble.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions qui précèdent, concernant l'annulation des Parts Sociales de Classe S et de la Prime d'Emission de Classe S, de modifier les articles 21 et 22 des statuts de la Société, définissant le droit au versement de dividende des différents associés et qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.** [***]

21.5 En cas de distributions faites par la Société à ses associés, les Parts de Classe C ouvrent droit à leurs porteurs à un montant au prorata du Montant Disponible C, les Parts de Classe E ouvrent droit à leurs porteurs à un montant au prorata du Montant Disponible E et les Parts de Classe L ouvrent droit à leurs porteurs à un montant au prorata du Montant Disponible L.

[***]

21.7 En cas d'un éventuel résultat négatif dans le calcul du Montant Disponible C et/ou du Montant Disponible E et/ou du Montant Disponible L d'un exercice social, (i) les autres montants disponibles à la distribution d'un tel exercice social seront réduits en conséquence au pro rata et (ii) les autres montants disponibles seront augmentés en conséquence au pro rata dans l'exercice social suivant ou les exercices sociaux suivants afin de compenser une telle réduction.

21.8 Tout résultat reçu par la Société ou toute responsabilité encourue par la Société non incluse dans les définitions de Montant Disponible C et/ou du Montant Disponible L sera partagé au pro rata avec tous les associés, y compris les porteurs de Parts Ordinaires.

[***]; et

« **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.** [***]

22.2 La Prime d'Émission de Classe C n'est disponible aux fins de distribution, rachat ou pour toute autre utilisation, qu'aux Associés de Classe C; la Prime d'Émission de Classe E n'est disponible aux fins de distribution, rachat ou pour toute autre utilisation, qu'aux Associés de Classe E et la Prime d'Émission de Classe L n'est disponible aux fins de distribution, rachat ou pour toute autre utilisation, qu'aux Associés de Classe L.

[***]».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Mamane, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2016. Relation: EAC/2016/115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016052471/267.

(160010476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

LB Science Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.499.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072296/9.

(160035834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.